

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 À 17 HEURES

N° 3 - 119 / 2015 : ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS - CESSION DU LOT 13 - STPR

#### L'An Deux Mille Seize, le 7 juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 juillet 2016 à 17 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE

#### Membres présents :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Claude LECOMTE), Philippe BONNECARRÈRE (pouvoir de Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir de Michel FRANQUES), Bruno LAILHEGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE (pouvoir de Dominique MAS), Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Héléne MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membre suppléant présent votant** : Madame Agnès BRU.

**Membres suppléants présents non votants** : Madame, messieurs, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir à Philippe BONNECARRÈRE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Naïma MARENGO, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Marie-Louise AT, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNÈRE), Frédéric CABROLIER, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI.

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

**Présents : 36**

**Votants : 39**

13 JUL 2016

**N° 3 - 119 / 2015 : ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS - CESSION DU LOT 13 - SIPK**

Pilote : développement économique

Autres services concernés : Direction générale des services  
Finances et budget

**Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,**

La Société de Travaux Public ROUMÉGOUX (STPR) est active depuis plus de 26 ans et est implantée à Graulhet. Elle gère aussi deux autres établissements secondaires, l'un sur Lavaur et l'autre sur Puygouzon.

Elle travaille essentiellement dans les travaux de terrassements, voirie et réseaux. Elle emploie une cinquantaine de salariés.

Le Chef d'entreprise souhaite regrouper ses 3 établissements sur un même lieu et a contacté l'Agglomération afin d'étudier son implantation sur la ZA ECO<sup>2</sup>RIEUMAS.

La parcelle en fond de zone près de l'entreprise Roustit (Bois de Chauffage) lui convient. Il achète à l'Agglomération une bande de 5 000 m<sup>2</sup> environ, qui sera desservie par la voie secondaire et l'ensemble des réseaux.

Sur cette unité foncière, il envisage de construire un bâtiment avec 1 500 m<sup>2</sup> d'atelier et 200 m<sup>2</sup> de bureaux afin de poursuivre son activité de travaux publics et développer celle de béton créatif. De même, afin de respecter la qualité de la zone, il prévoit de couvrir ses dépôts extérieurs afin de préserver ses machines et camions ainsi que de mettre à l'abri les matériaux qu'il utilise.

Pour l'agglomération, ce projet va permettre de concentrer sur Albi toutes les activités de l'entreprise actuellement réparties sur trois sites tarnais. Il consolide également sur notre territoire une entreprise qui développe des procédés innovants, notamment en lien avec l'école de l'art et de la matière (EEAM).

Pour la cession d'une partie de ce lot n°13 qui se trouve au fond de la zone, à la fin de la nouvelle voie secondaire, le prix de vente proposé est de 25 € HT/m<sup>2</sup>, conforme à la délibération en date du 10 octobre 2014 approuvant le prix de cession des terrains sur cette zone d'Activités.

Le montant estimé de cette vente, soit environ 5 000 m<sup>2</sup> est de 125 000 € HT TVA en sus, sous réserve d'une découpe précise et d'arpentage.

Une estimation des domaines a été sollicitée et devrait confirmer le prix comme cela a été fait pour des cessions précédentes.

Il vous est demandé

- D'approuver la cession de ce foncier à la STPR Roumégoux ou à toute personne morale s'y substituant afin que son projet de développement se réalise.

## Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 octobre 2014 approuvant le prix du foncier sur la ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juin 2016,

CONSIDÉRANT l'intérêt, au regard de sa compétence en développement économique, pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la cession du lot 13 en partie de la ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS d'une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup> sous réserve d'arpentage, à la société STPR Roumégoux ou à toute personne morale s'y substituant afin que son projet de développement se réalise.

**ARRÊTE** les conditions financières de la vente à 25€ par m<sup>2</sup> HT, soit un montant de cession estimé à 125 000 € HT TVA en sus pour la cession de ces 5 000 m<sup>2</sup> sous réserve d'arpentage.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,

**AUTORISE** monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait le 7 juillet 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE